

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 7 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BOURDELAS, M. BIRON, M. MARINIE, Mme CAILLET, Mme JULIEN-RIVE, Mme HUMPHREYS, M. COSTA, Mme BERTRAND.

Mme MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

Le dernier compte rendu étant approuvé. On passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte de Gestion 2013

Délib.n°12/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de redélibérer sur le Compte de Gestion 2013, la précédente délibération du 14/03/2014 n°5 n'étant pas applicable car le quorum n'était pas atteint.

Il présente le compte de gestion 2013 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix et dit que la présente délibération annule et remplace celle en date du 14/03/2014 n°5.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Délib.n°13/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de redélibérer sur le Compte administratif 2013, la précédente délibération du 14/03/2014 n°4 n'étant pas applicable car le quorum n'était pas atteint.

M. le Maire se retire du débat. M. MERLIAUD préside la séance et présente le Compte Administratif 2013 dressé par M. MENUCELLI Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		95 121,71		200 026,43		295 148,14
Opérations de l'exercice	223 300,21	246 808,97	218 380,96	94 573,51	441 681,17	341 382,48
TOTAUX	223 300,21	341 930,68	218 380,96	294 599,94	258 184,15	636 530,62
Résultats de clôture		118 630,47		76 218,98		194 849,45
Restes à réaliser			33 460,00	30 978,00		
TOTAUX CUMULES		118 630,47	33 460,00	107 196,98	33 460,00	225 827,45
RESULTATS DEFINITIFS		118 630,47		73 736,98		192 367,45

Après en avoir débattu le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,

- dit que la présente délibération annule et remplace celle en date du 14/03/2014 n°4
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Affectation des Résultats de l'exercice 2013

Délib.n°14/2014

Le Conseil Municipal,
Se référant au compte administratif de l'exercice 2013,
Statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire :

- Excédent d'investissement antérieur reporté + 200 026,43 €

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2013

- Solde d'exécution de l'exercice	- 123 807,45 €
soit un solde d'exécution cumulé de (Recette Investissement 001 BP 2014):	+ 76 218,98 €

Besoin de Financement de la Section d'Investissement au 31/12/2013

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement	- 33 460,00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement	+30 978,00 €
- Rappel du solde d'exécution cumulé	+ <u>76 218,98 €</u>

Besoin de financement total :

/

Report excédent fonctionnement antérieur :	+ 95 121,71 €
Résultat fonctionnement 2013 :	+ <u>23 508,76 €</u>

Résultats Cumulés de Fonctionnement à affecter au 31/12/2013 : + **118 630,47 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	/
2. Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	/
3. Excédent de fonctionnement reporté (crédit du compte 002 sur BP 2014)	+ <u>118 630,47€</u>
TOTAL :	+ 118 630,47 €

4. Taux des Taxes Directes Locales 2014

Délib.n°15/2014

M. le Maire propose de maintenir les taux de 2013 pour les taxes directes locales soit :

Taxe d'habitation : 19,95 %

Taxe Foncière Bâti : 17,02 %

Taxe Foncière Non Bâti : 87,34 %

Ces taux donneraient un produit attendu de **80 496 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des voix.

5. Budget Primitif 2014

M. le Maire présente la proposition de budget 2014 qui s'élève

- en fonctionnement à 341 790,08 €

- en investissement à 140 863,99 €

Les opérations d'investissement sont :

- Dénomination des Voies Numérotation des adresses

- Création d'une salle polyvalente

- Acquisition parcelles boisée

- Rénovation éclairage public

- Réserve incendie

- Enfouissement réseaux Bourg 3^{ème} tranche

- Façades Salle Polyvalente

- Aménagement Place Eglise

- Voirie 2014

- Copieur multifonction mairie 2014

- Mobilier et matériel salle polyvalente

Le budget est approuvé à l'unanimité des voix.

6. Prêt à taux bonifié par le Conseil Général de la Haute-Vienne

Délib.n°16/2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour aider à financer **l'effacement des réseaux du Bourg 3^{ème} tranche**, la commune peut obtenir un prêt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts et après avoir délibéré :

- Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer **l'effacement des réseaux du Bourg 3^{ème} tranche**

- Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : **4 600 euros**.
- Taux d'intérêt avant bonification : 3,28 %.
- Taux d'intérêt après bonification : 1,28 %.
- Durée : 10 ans.
- Périodicité : annuelle.
- Amortissement : progressif.
- Frais de dossier : 50 euros.

- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

7. Commission des affaires scolaires

Lors de la nomination des commissions celle des affaires scolaires a été omise.

Monique JULIEN-RIVE et Agnès BERTRAND sont volontaires pour en faire partie avec le maire et les adjoints.

8. Commission Communale des Impôts Directs

Délib.n°17/2014

M. le Maire fait part des courriers des services fiscaux concernant la nécessité de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, suite au renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désigne, pour être membres de cette commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRE SUPPLEANTS
MAUNOURY Françoise Villetelle 87 460 Cheissoux	TAYLOR Annie Villemonteix 87 460 Cheissoux
CHAMPAUD Maryanick La Texonnière 87 460 Cheissoux	MORAIS Ernesto, propriétaire forestier Le Bourg 87 460 Cheissoux
BIDAUD Joël Petit Cros 87 460 Cheissoux	RABY Jérôme Villetelle 87 460 Cheissoux
CHAPUT Jean-Luc Villemonteix 87 460 Cheissoux	JULIEN-RIVE Monique Le Bourg 87460 Cheissoux
BOURDELAS Christophe Villemonteix 87 460 Cheissoux	ROBERT Brigitte Place de l'Eglise 87 460 Cheissoux
REDON-FRIONNET Christiane Villemonteix 87 460 Cheissoux	PINEL Jean-Luc Villemonteix 87 460 Cheissoux
THIERIOT Marie-Pierre Le Bourg 87 460 Cheissoux	BIRON Christian Le Bourg 87 460 CHEISSOUX
MERLIAUD Christian Le Bourg 87 460 Cheissoux	BROUTIN Marie Le Bourg 87 460 Cheissoux
YACINTHE Eric Barabant 87 460 Cheissoux	FOUCAUD Thierry Barabant 87 460 Cheissoux
HUMPHREYS Barry Le Bourg 87 460 Cheissoux	AUGE Jean-Luc Le Bourg 87 460 Cheissoux
CAILLET Isabelle La Texonnière 87460 Cheissoux	MONTALESCOT Gilles La Combe 87 460 Cheissoux
BANSARD Pierre, propriétaire forestier Les Rongères 87 400 St Léonard de Noblat	JACQUELINE René Chabant 87 400 St Léonard de Noblat

9. Autorisation permanente acquisition matériel vente aux enchères

Délib.n°18/2014

M. le Maire fait part de l'opportunité d'acquérir du matériel pour le fonctionnement des services communaux par le biais de vente aux enchères.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, donne une autorisation permanente à son Maire d'acquérir du matériel dans les ventes aux enchères dans la limite de 1000 € par an, et dit que cette autorisation est effective au 1^{er} avril 2014.

10. Adhésion à l'association des Maires et Elus de la Haute-Vienne

Délib.n°19/2014

M. le Maire propose que la Commune et les élus adhèrent à l'Association des Maire et Elus de la Haute-Vienne qui représente un solide soutien juridique et est un porte-voix pour toutes les communes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette adhésion.

11. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Délib.n°20/2014

M. le Maire fait part du courrier de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière concernant la nécessité de désigner les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, suite au renouvellement du Conseil Communautaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désigne, pour être membres de cette commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRE SUPPLEANTS
MENUCELLI Thierry Barabant 87 460 Cheissoux	BOURDELAS Christophe Villemonteix 87 460 Cheissoux
MAUNOURY Françoise Villetelle 87 460 Cheissoux	JACQUELINE René Chabant 87 400 St Léonard de Noblat

12. Divers

Un point est fait sur l'association BEL 87 qui devrait se substituer à la Commune pour la gestion administrative des copeaux.

M. le Maire informe l'assemblée de l'éventuelle possibilité d'acquérir une maison en vue de la louer en dehors du dispositif des logements sociaux, si son état n'engage pas trop de travaux.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h.